

Arrêté du 29 juin 2026 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2026 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et des outre-mer

VERSION INITIALE

NOR : INTH2616350A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/6/29/INTH2616350A/jo/texte>

JORF n°0153 du 2 juillet 2026

Texte n°7

Le ministre de l'intérieur,

Vu le [code général de la fonction publique](#) ;

Vu le [code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre](#) , notamment ses [articles L. 242-1 et suivants](#) et R. 242-1 et suivants ;

Vu la [loi n° 2019-828 du 6 août 2019](#) modifiée de transformation de la fonction publique, notamment son [article 93](#) ;

Vu le [décret n° 95-979 du 25 août 1995](#) modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la [loi n° 84-16 du 11 janvier 1984](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le [décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004](#) modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le [décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009](#) modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le [décret n° 2010-302 du 19 mars 2010](#) modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du [décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009](#) portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le [décret n° 2020-569 du 13 mai 2020](#) fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau

supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, notamment ses articles 1^{er} et 2 ,

Arrête :

Article 1

Pour l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et des outre-mer selon les modalités prévues par le décret du 13 mai 2020 susvisé, le nombre d'emplois offerts est fixé à 4 (quatre) au titre de l'année 2026.

Les informations relatives au poste offert sont consultables sur le site dédié aux inscriptions aux recrutements du ministère de l'intérieur et des outre-mer à l'adresse suivante : www.interieur.gouv.fr

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 29 juin 2026.

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des personnels,
A. SAVY